

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 12 MARS 2015**

Délibération  
n° 2015.03. 19.B

Parc d'activités de Bel  
Air à L'Isle  
d'Espagnac -  
réalisation des  
travaux - Lot n° 2  
"adduction d'eau  
potable" : avenant n°  
1

**LE DOUZE MARS DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 mars 2015**

**Secrétaire de séance** : Xavier BONNEFONT

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON

**Absent(s)** :

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 MARS 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.03. 19.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC - REALISATION DES TRAVAUX -  
LOT N° 2 "ADDUCTION D'EAU POTABLE" : AVENANT N° 1**

Par délibération n°145B du 22 novembre 2012, modifiée par la délibération n° 63B du 11 avril 2013, le bureau communautaire a décidé du lancement d'une procédure adaptée pour les lots 2 – 4 et 5 concernant les travaux d'aménagement pour le Parc d'Activités de Bel Air à L'Isle d'Espagnac.

La commission procédure adaptée du 11 juillet 2013 a attribué le lot n° 2 « adduction d'eau potable » à la société CISE TP dont le siège est situé ZAC de Nombel – 47110 SAINTE-LIVRADE SUR LOT pour un montant de 92 086,00 € HT.

Les modifications suivantes ont été nécessaires :

|   |                |
|---|----------------|
| - Fourniture et pose d'un regard préfabriqué  | 253,31 € HT    |
| - Fourniture et pose de vannes et tés de connexion oubliés dans le dossier de maîtrise d'oeuvre | 23 475,00 € HT |
|   | -----          |
| Montant total   | 23 728,31 € HT |

Le montant de l'avenant n° 1 en plus-value est de 23 728,31 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 25 février 2015,

Vu l'avis favorable de la commission procédure adaptée du 12 mars 2015.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 1 au lot n°2 « adduction d'eau potable » confié à la société CISE TP dont le siège est ZAC de Nombel – 47110 SAINTE-LIVRADE SUR LOT ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 23 728,31 € HT.

Le montant du marché passe de 92 086,00 € HT à 115 814,31 € HT, soit une augmentation de 25,77% par rapport au montant initial du marché.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD, en sa qualité de 3<sup>ème</sup> Vice- Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe développement économique – article 6053.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>  |   |
|---|---|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>18 mars 2015</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>18 mars 2015</b> |